

PLAN D'ACTION DE RECOTED-ANIYA 2009-2010

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La nécessité de poursuivre les actions démocratiques et de promouvoir le développement durable et harmonieux pays à partir de la base a conduit l'Etat du Niger à mettre en place un processus de décentralisation de grande ampleur. La communalisation intégrale du pays a fait naître 265 collectivités territoriales de base ou communes. Les collectivités territoriales sont des entités administratives (portion du territoire national) dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont gérées par des organes qui leur sont propres (délibérant et exécutif) issus d'élection libre et jouissent d'une réelle autonomie de décision définie par les textes législatifs et réglementaires qui les créent.

La loi 2002-012 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales confortent les communes dans leur position. Du point de vue de leur structure, les collectivités communales ont donc la possibilité de promouvoir leur propre développement. Pour ce faire nombreuses sont les possibilités qui s'offrent à elles, dont le regroupement en des organisations telles que les associations. C'est dans ce souci que les collectivités territoriales nigériennes en coopération décentralisée, ont créé une Association dénommée : «Réseau des Collectivités Territoriales Solidaires pour la Coopération Décentralisée au Niger **RECOTED-ANIYA** ».

I. OBJECTIFS

2.1. OBJECTIF GLOBAL

Promotion de la coopération décentralisée et l'intercommunalité, pour un développement local durable.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'association vise les objectifs spécifiques ci-après:

- ✓ développer, promouvoir et soutenir les collectivités territoriales nigériennes en coopération décentralisée qui sont membres de l'Association ;
- ✓ promouvoir la coopération décentralisée et l'intercommunalité au Niger ;

- ✓ renforcer l'action des collectivités territoriales nigériennes en faveur du développement local.

II. DOMAINES D'INTERVENTION

Les domaines d'intervention de l'association sont :

- ✓ Le renforcement des capacités par des actions portant sur des thématiques répondant aux besoins actuels des élus et des techniciens municipaux ;
- ✓ Les échanges sur des thématiques de développement local et durable (culture, économie et finances locales, etc.) ;
- ✓ Les échanges intercommunaux à travers les contacts et visites entre communes.

III. MOYENS D'INTERVENTION

4.1. MOYENS HUMAINS

Le Réseau des Collectivités Territoriales Solidaires pour la Coopération Décentralisée au Niger **RECOTED-ANIYA**, est une association composée de personnes physiques ou morales qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Association. Ainsi ses membres constituent les moyens humains mobilisables dans la poursuite desdits objectifs.

Les membres du bureau de l'Association sont :

Fonction	Nom et Prénom	Commune
Président	MOUMOUNI WANKOYE	MAIRE DE TERA
1 ^{ier} Vice-président	RABIOU ABDOU	MAIRE DE ZINDER IV
2 ^{ième} Vice-président	AHMED EMINI	MAIRE DE DABAGA
Secrétaire Général	TANKO IDI	MAIRE DE SABON GUIDA
Trésorier général	BAGOUDOU SOULEY	MAIRE DE DOGONDOUTCHI
Membre	DAOUDA ABDOU	MAIRE DE TESSAOUA
Membre	BOUREIMA HAMADOU	MAIRE DE BITINKODJI
Membre	AKIBOU YACOUBA	MAIRE DE AYOROU
Membre	LADAN MOUSSA	MAIRE DE KONNI

4.2. MOYENS MATERIELS

- ✓ Siège social et Centre de ressources : L'objectif est de pouvoir utiliser les actuels locaux du dispositif Aniya avec tout le matériel informatique, le mobilier, etc. qui appartiennent au dispositif.

4.3. MOYENS FINANCIERS (BUDGET PREVISIONNEL)

Les ressources financières de **RECOTED-ANIYA** sont constituées par des apports internes et externes :

- ✓ **les apports internes**
 - des Droits d'adhésion et des cotisations des membres,
 - des indemnités perçues en contrepartie des prestations fournies à des tiers,
 - des intérêts des capitaux ou produits des biens appartenant à l'organisation,
- ✓ **les apports externes**
 - des Subventions,
 - des Dons,
 - des Legs,
 - et de toute autre ressource autorisée par la Loi.

Le budget prévisionnel au titre de l'année 2009-2010, s'élève à : **14 300 000 F CFA**